



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2013

**Etaient présents** : Mmes Annie Baix, Valérie Chazot, , Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,  
MM. Frédéric André, Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc  
Brottes, Didier Maneval, Robert Masse,

**Procurations** :

Mme Marie Gaillard (pouvoir à Jean-Jacques Baix)

M. William Riffard (pouvoir à Jean-Marc Brottes)

M. Francis Valla (pouvoir à Didier Maneval)

**Absents excusés** :

Mme Nathalie Rousset

M. Jean-Claude Roche

M. Jean-Jacques Schell

M. André Viallon

La présence de Marie Gaillard est constatée à 20 h 40.

**Absent non excusé** :

M. Bernard Cheynel

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter sur le compte rendu du 24 janvier 2013.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### ■ Orientations budgétaires 2013

a) *Sur le budget principal de la commune*

Sur le Budget Principal, les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées mais non réalisées, concernent :

- la bibliothèque municipale (travaux et mobilier) : 193 800,00 €
- le Skate Park : 46 000,00 € ;
- le Lieu de Mémoire : 675 700,00 € ;
- la maison des chasseurs : 39 120,00 € ;
- la Piscine du Fraisse (bâtiments) : 365 000,00 €

Et divers petits travaux pour un montant total de 1 552 820,00 €. Les recettes reportées s'élèvent pour leur part à 777 000,00 €.

Mme le maire fait lecture des orientations budgétaires pour l'exercice 2013.

Les projets 2013 proposés sont les suivants :

- le programme de voirie 2013 : rue Neuve, chemin du Sarzier et le Pin (environ 250 000,00 € TTC) ;
- la poursuite de la rénovation de l'éclairage public : 45 000,00 € TTC ;
- achat de matériel pour les services techniques : bobcat 25 000,00 € TTC ; tondeuse autoportée 23 000,00 € TTC et un camion 30 000,00 € TTC ;
- la vidéo protection : 20 000,00 € TTC.

Frédéric André demande qui a fait le choix de ces projets.

Mme le maire répond que ces orientations ont été définies avec les adjoints travaux.

*Voté à l'unanimité*

**b) Sur le budget annexe de l'eau potable**

81 000,00 € de crédits sont reportés sur l'exercice 2013 (travaux chemin du plateau et périmètre de la station de pompage).

Sont proposés en 2013 les investissements suivants :

- Le profil de baignade : 5 000,00 € TTC ;
- L'AEP de la rue Neuve ;
- Les poteaux incendie à renouveler.

*Voté à l'unanimité*

**c) Sur le budget annexe de l'assainissement**

Les restes à réaliser s'élèvent à 78 900,00 € TTC (branchements et travaux rue de la Grande Fontaine).  
41 000,00 € de recettes sont encore à percevoir.

Sont proposés les travaux suivants :

- L'assainissement de la rue Neuve.

Mme le maire indique que des travaux importants sont en cours rue de la Grande Fontaine à savoir déviation de sources afin d'éviter une accumulation d'eau sur le collecteur.

*Voté à l'unanimité*

**d) Sur le budget annexe de la chaufferie bois**

30 000,00 € TTC de crédits sont reportés pour faire face aux dépenses diverses d'entretien.

La Commune est en attente pour l'extension du réseau au temple et à la salle Bastianou.

Mme le maire interroge M. Arnaud (conseil presbytéral) présent dans la salle sur l'avancement du dossier.

Les recherches de subventions sont toujours en cours.

*Voté à l'unanimité*

**■ Maîtrise d'œuvre programme de voirie 2013**

Nous avons reçu les propositions d'honoraires des BET Chanut et Ingéc4M qui s'élèvent respectivement à 4 % et 3,20 %.

Mme le maire propose de retenir le BET le moins disant à savoir Ingéc4CM au taux de 3,20 % HT.

*Voté à l'unanimité*

**■ Avenant avec Véolia Eau pour la prise en charge de la station du lotissement du golf**

La station de relevage des lotissements du golf ayant été réceptionnée par la commune avec l'accord du gestionnaire du réseau d'assainissement Véolia Eau, il convient aujourd'hui de conclure un avenant pour la prise en charge de cette station sur la base de 10,30 € HT / an hors consommation. Le conseil est invité à autoriser madame le maire à signer cet avenant.

*Voté à l'unanimité*

**■ Cimetière communal : rétrocession d'une concession**

La Famille Raymond avait acquis un emplacement en novembre 1992 au cimetière communal pour une durée de 100 ans. Elle souhaite restituer à la commune la concession suite à la vente du caveau à Mme Charlier. Le montant à leur rembourser sera de 1 195,76 €. Mme Charlier reprend cette concession pour une durée maximale de 50 ans pour un coût de 2 745,60 €.

*Voté à l'unanimité.*

**■ Personnel communal : réforme de l'attribution des titres-restaurant**

Suite à un contrôle de l'URSSAF durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, la commune a été verbalisée pour la mauvaise attribution des titres-restaurant au personnel communal. Madame le maire a engagé des négociations avec les représentants du personnel communal pour aboutir aux résultats suivants :

- La valeur faciale du chèque-déjeuner passe de 5,20 € à 6,50 € ;

- Le nombre de chèques-déjeuner attribué par agent et par an passe de 220 à 176 ;
- Les agents ne travaillant pas en journée continue (pause méridienne incluse) perdent le bénéfice des chèques-déjeuner conformément à la réglementation en contrepartie d'une hausse du régime indemnitaire.

Marie Gaillard précise que le personnel communal bénéficiait de 222 tickets restaurant par an ; cette nouvelle réforme conduira à 176 tickets restaurant.

Le personnel de ménage sera compensé par l'IAT.

*Voté à l'unanimité.*

#### ■ **Gestion de la forêt communale : plan d'actions 2013**

L'Office National des Forêts a transmis un plan d'actions pour l'année 2013, à savoir le nettoyage après coupe et régénération sur une parcelle de 4,68 hectares, ainsi que le nettoyage de la parcelle 13 prévu en 2012 et non réalisé. Le coût total est de 3 100,00 € HT.

Ces travaux concernent le nettoyage du site après coupe des arbres à Peymartin. Le secteur est replanté et la nature reprend ses droits.

Valérie Chazot regrette que les bois après coupe ne soient pas nettoyés.

Frédéric André propose que les services contactent Dalkia afin de savoir s'ils sont intéressés par le bois après coupe.

*Voté à l'unanimité.*

#### ■ **Prise en charge des frais de remise en état d'un tableau de M. Chalendar**

L'un des tableaux confiés par M. Chalendar et exposés dans le hall d'accueil de la mairie a subi des détériorations. Les travaux de remise en état s'élèvent à 1 000,00 €. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce point.

*Voté à l'unanimité.*

#### ■ **Prise en charge des frais de transport**

L'Office de tourisme réclame 298,20 € de frais SNCF impayés sur l'année 2012. Il convient d'autoriser le règlement de ces prestations. Il convient en outre de valider les frais de transport pour février / mars 2013.

Pour information, Mme le maire indique qu'elle s'est déplacée à Clermont-Ferrand pour rencontrer le Préfet de Région aux fins d'obtenir un soutien pour les frais de fonctionnement du Lieu de Mémoire.

*Voté à l'unanimité.*

#### ■ **Modification de la convention pour le déneigement avec les agriculteurs**

Lors du précédent conseil municipal, une convention de déneigement a été signée avec les agriculteurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015. Ceux-ci ont demandé à ce que la date soit reportée au 31 mars 2016 afin d'exercer une saison hivernale complète.

Annie Baix et Jean-Marc Brottes signalent que le déneigement des routes départementales « laisse à désirer ».

Mme le maire adressera un courrier à Gérard Roche, président du Conseil Général.

*Voté à l'unanimité.*

#### ■ **Questions diverses**

##### ▪ *Réforme scolaire*

Jean-Jacques Baix signale qu'une réunion a eu lieu avec les directrices pour la réforme des horaires scolaires. Il est décidé de reporter cette réforme à septembre 2014.

Des réunions périodiques auront lieu avec la directrice de la crèche, l'association des parents d'élèves, l'espace loisirs, Valérie Chazot et Jean-Jacques Baix.

##### ▪ *Piscine du Frais*

Frédéric André rappelle qu'il souhaite connaître le coût du fonctionnement de la piscine passé et à venir. Cette demande a été faite à l'entreprise Desjoyaux et sera communiquée dès réception.

##### ▪ *Panneaux de signalisation*

Frédéric André a constaté la présence de panneaux indicateurs posés « à tort et à travers ». Mme le maire informe le conseil municipal qu'une étude d'ensemble concernant la signalétique a débuté.

Frédéric André a noté que des sentiers étaient à baliser à l'intérieur du village.

- *Epandage des boues*

Concernant le plan d'épandage des boues SEDE Environnement nous a adressé un devis dont le détail est donné par Jean-Marc Brottes. Le montant est de 5 893,60 € HT.

*Voté à l'unanimité.*

- *Tennis*

André Viallon mentionne que le tournoi de tennis international cadets est un peu plus calme en ce qui concerne les pré-qualifications.

- *Véhicule voirie*

Jean-Claude Bernard rappelle qu'un camion sera bientôt à changer. Si le budget sur 2013 ne permet pas cet investissement il conviendra de prévoir cette future dépense.

- *Foire forestière*

En vue de l'organisation de la foire forestière qui aura lieu à l'automne, une 3<sup>ème</sup> réunion est prévue le 18 mars à 18 h au collège Cévenol.

- *Animation d'été*

L'association Ars Nova souhaite renouveler sa présence cet été sur notre commune. Il convient de trouver 80 lits.

- *Station d'épuration*

En présence de Robert Masse un contrôle de la station d'épuration a lieu tous les 2 mois.

- *Camping municipal du Lignon*

La vente du fonds de commerce a déjà été évoquée en conseil municipal. Une visite a été faite, une autre est programmée. Nous avons également reçu une candidature pour la gestion.

- *La Plage*

M. Trinklin souhaite exploiter le site cet été et à ce titre demande une mise à disposition avec loyer pour une durée de 3 ans en vue de faire quelques investissements.

- *Maison des Bretchs*

Quelques dégradations ont été relevées. Il conviendrait de solliciter M. Vincent (multi services) afin de remédier à ces petits dégâts. A charge de la CCHL.

La séance est levée à 21 heures 30.

◇◇◇◇◇◇